

# Contrat de ville de Joigny



---

## APPEL À PROJETS 2018

---



Notre entrée en politique de la ville nous permet d'obtenir des moyens d'agir à la fois sur le bâti et sur le quotidien des habitants par le biais d'actions spécifiques dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique, de l'accès à l'information et à la formation, du cadre de vie, des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Alors que la ville de Joigny entame sa transformation au titre de la rénovation urbaine, un quatrième appel à projets est lancé avec pour objectif d'encourager et de faire émerger les initiatives.

Vous êtes acteur du tissu local, associatif, institutionnel, partenaire, organisme de formation, habitant du quartier prioritaire, vous pouvez nous proposer et mettre en œuvre des projets.

Vous trouverez dans les pages suivantes les grands axes stratégiques ainsi que les objectifs opérationnels prioritaires auxquels les projets proposés pourront répondre.

Les différentes étapes ainsi que la procédure à suivre pour le dépôt et le suivi de votre dossier vont être indiquées.

Nicolas SORET  
Conseiller départemental de l'Yonne  
[canton de Joigny]  
Président de la Communauté de  
Communes du Jovinien  
1<sup>er</sup> Maire-adjoint de Joigny

Bernard MORAINÉ  
Maire de Joigny

Sabine ROUSSELY  
Sous-préfète de Sens

## Préambule :

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale, locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, dont l'objectif commun est d'assurer l'égalité des chances entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres

---

2. Garantir aux habitants l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture

---

3. Agir pour le développement économique et l'emploi

---

4. Agir pour l'amélioration de l'habitat

---

5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins

---

6. Garantir la tranquillité des habitants

---

7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant leur accessibilité

---

8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique

---

9. Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers

---

10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration, à la lutte contre les discriminations

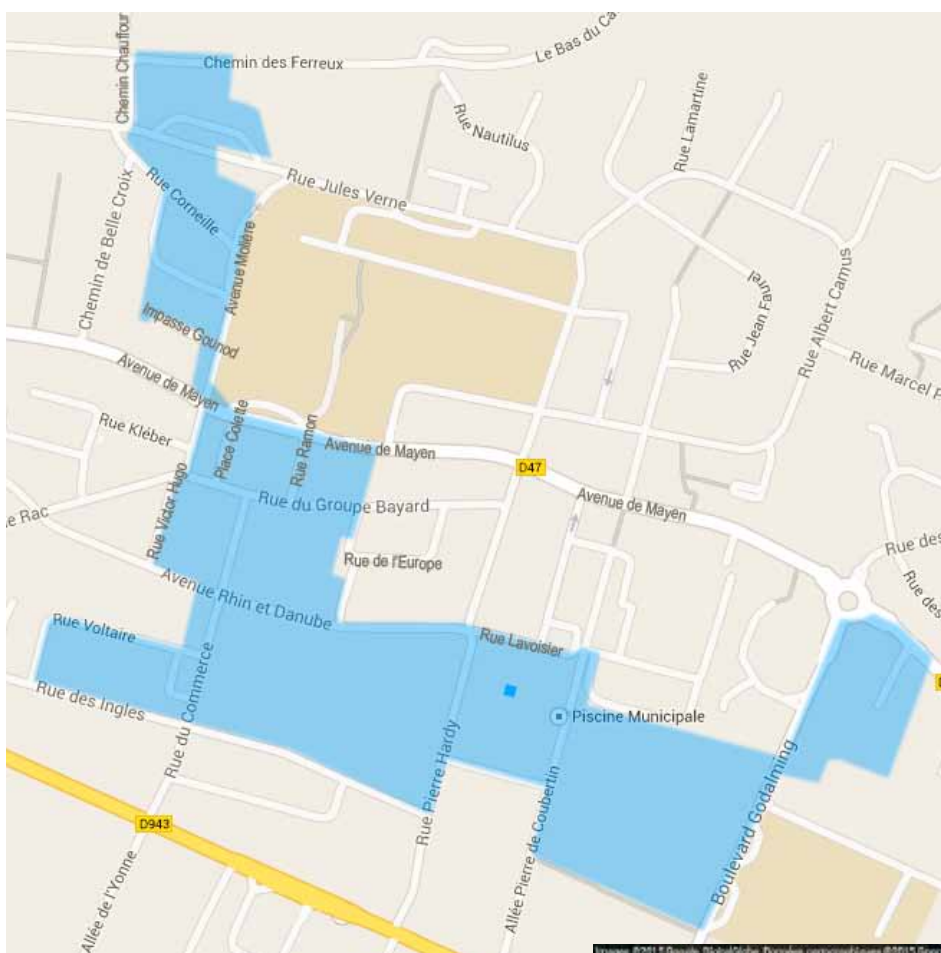
## Sommaire :

- Le quartier prioritaire politique de la ville
- Appel à projets 2018
- Axes d'intervention
- Informations pratiques



# Le quartier prioritaire

## Délimitation de la nouvelle géographie prioritaire à Joigny



# Appel à projets 2018

Cet appel est destiné aux acteurs associatifs et aux autres organismes (collectivités territoriales, établissements publics intervenant en direction des habitants du quartier prioritaire).

Les porteurs de projets devront s'inscrire dans le cadre des axes stratégiques et des objectifs opérationnels définis dans le cadre du contrat de ville.

**Le contrat de ville est un contrat unique qui repose sur quatre piliers.**



Sur le plan local, les objectifs ciblés des actions devront contribuer :

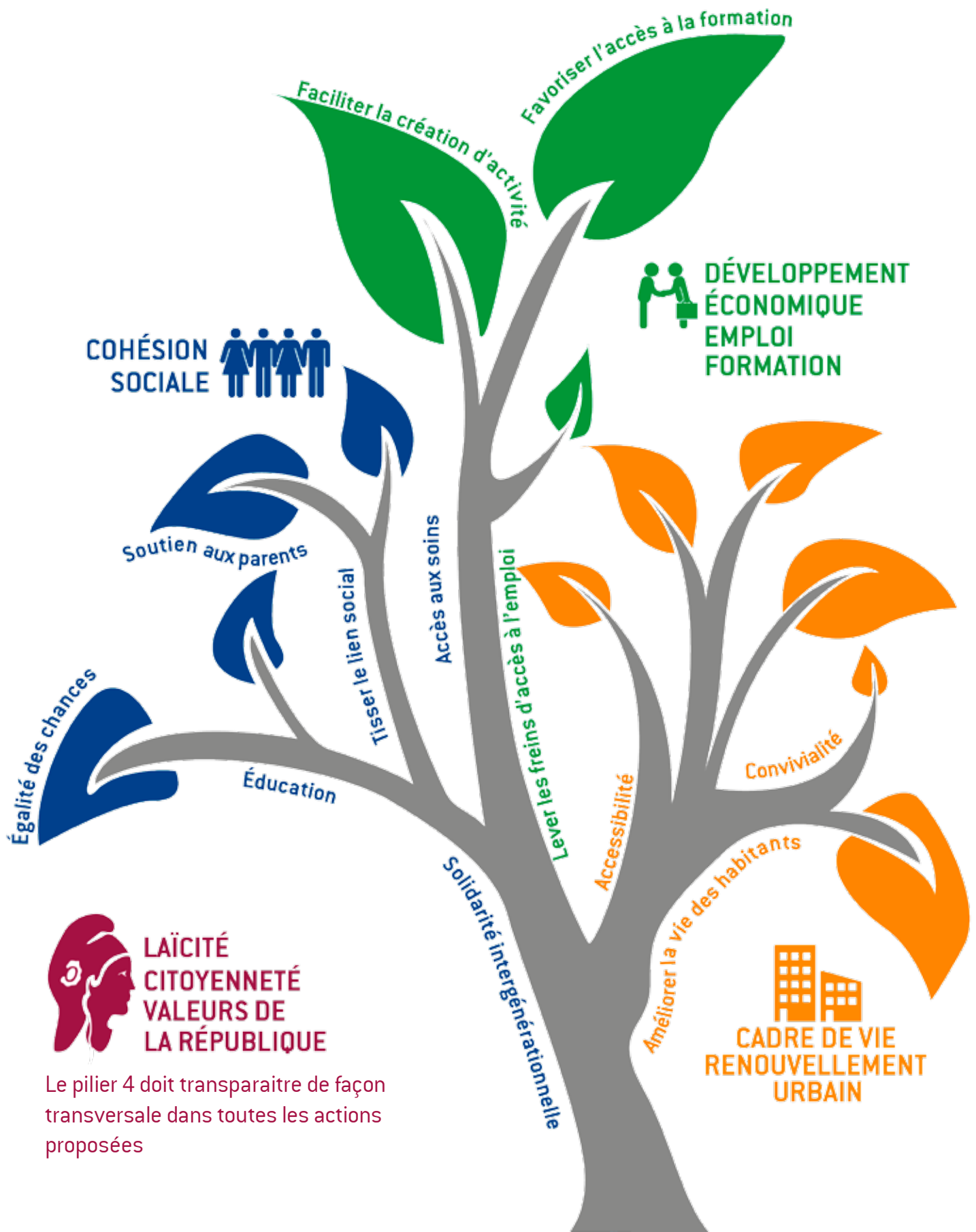
- À l'accès à l'éducation dans le but de garantir l'égalité des chances, au soutien à la parentalité, au lien social et à la solidarité intergénérationnelle, à favoriser la transmission des valeurs républicaines et à la citoyenneté, à la santé ;
- Au développement économique, à l'emploi, à la formation, à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle ;
- À améliorer le cadre de vie des habitants du quartier en renforçant la convivialité et son accessibilité ;

Avec une articulation sur trois axes transversaux, la jeunesse, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations.

## Le conseil citoyen

Depuis sa création en mai 2015, validée par arrêté préfectoral le 19 avril 2016, le conseil citoyen de La Madeleine, association loi 1901, participe activement à la réussite du contrat de ville. Il se réunit 8 fois par an. Il organise des rencontres avec les partenaires du territoire et depuis novembre 2016 il tient des permanences sur le quartier de La Madeleine pour être au plus près des habitants.

# Nos piliers



Le pilier 4 doit transparaître de façon transversale dans toutes les actions proposées



# Les différents axes



Les actions relevant de ce pilier visent à réduire la pauvreté, à tisser du lien social et à renforcer la solidarité intergénérationnelle entre les habitants. Elles doivent répondre aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées très présentes dans les quartiers politique de la ville. Ces actions visent à exercer la citoyenneté et l'égalité d'accès aux droits.

## AXE 1 :

### **ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES AFIN DE RÉDUIRE LES ÉCARTS DE RÉSULTATS SCOLAIRES DANS LE BUT DE GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Accompagner dans un parcours personnalisé les enfants et les adolescents présentant des signes de fragilité ;
- Favoriser la réussite éducative des enfants du quartier ;
- Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme ;
- Renforcer la communauté éducative, afin de permettre aux enfants et adolescents de trouver du sens à l'investissement scolaire ;
- Réduire les inégalités d'accès au sport, à la culture, aux loisirs ;
- Favoriser précocement l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en donnant aux enfants l'envie d'apprendre à lire et le goût de la lecture ;
- Développer les initiatives autour de la lecture.

## AXE 2 :

### **SOUTIEN AUX PARENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION PARENTALE**

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Placer les parents au cœur de l'éducation de leurs enfants en encourageant les initiatives favorisant leur implication ;
- Valoriser le statut des parents en les accompagnant dans leur rôle éducatif ;
- Favoriser le dialogue au sein de la famille et prévenir les situations de rupture ;
- Apporter un appui aux parents et échanger sur les problèmes rencontrés au quotidien (groupes de parole, café des parents, estime de soi) ;
- Rendre possible la participation en famille à des actions culturelles ou de loisirs ;
- Rompre l'isolement des familles monoparentales et organiser une solidarité intergénérationnelle au sein du quartier.



# Cohésion sociale

## **AXE 3 : LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS**

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Tisser et renforcer le lien entre les habitants ;
- Définir une stratégie locale en matière de participation des habitants en s'appuyant sur le conseil citoyen ;
- Renforcer la mixité chez les jeunes ;
- Rassembler les séniors autour d'actions et favoriser l'échange intergénérationnel ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire du quartier ;
- Améliorer l'accès au droit et aux droits sociaux et adapter l'offre de services publics aux publics précarisés, fragilisés.

## **AXE 4 : SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS**

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Réduire les inégalités de territoires en renforçant l'information, la prévention, la promotion et l'accès à la santé ;
- Répondre aux enjeux de santé ;
- Adapter la promotion de la santé ;
- Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans le quartier ;
- Lutter contre la désertification médicale.

## **AXE 5 : ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE**

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Accroître la mobilisation des adolescents sur les activités sportives en mettant l'accent sur l'accès de public féminin jeune ;
- Mettre en place des démarches d'accès aux activités sportives ;
- Développer les initiatives autour de la lecture ;
- Développer des actions intergénérationnelles via la bibliothèque ;
- Envisager des créations artistiques des habitants.

## **AXE 6 : CITOYENNETÉ ET INTÉGRATION**

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les replis identitaires ;
- Prévenir les dérives radicales ;
- Développer chez les jeunes leur engagement citoyen et leur autonomie ;
- Développer l'accueil des jeunes placés sous mains de justice dans le cadre des mesures de réparation pénales.







## AXE 7 :

### ACCÈS A LA FORMATION DES PUBLICS HABITANT LE QUARTIER PRIORITAIRE

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Améliorer la connaissance de la formation ;
- Faire découvrir le monde de l'entreprise et différents métiers pour les scolaires ;
- Permettre une meilleure maîtrise des mécanismes de l'orientation scolaire ;
- Aider les jeunes les plus en difficulté dans la recherche d'un stage ;
- Informer et orienter sur les dispositifs de droit commun dont l'alternance ;
- Permettre une remobilisation et l'émergence d'un projet professionnel ;
- Lever les freins à l'emploi en matière de non maîtrise du français ;
- Maintenir et développer les ateliers linguistiques ;
- Veiller à l'adaptation aux objectifs professionnels de la personne.
- Développer les initiatives encourageant les demandeurs d'emploi ;
- Lever les freins à l'insertion sociale en termes de mobilité et de confiance en soi ;
- Mettre en œuvre des chantiers d'insertion et des chantiers éducatifs ;
- Mettre en place un système de parrainage et de tutorat.

## AXE 8 :

### CRÉATION D'ACTIVITÉS EN GENERAL

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Favoriser la reprise et la création d'entreprise ;
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire ;
- Favoriser l'économie de proximité dans le quartier ;
- Valoriser le savoir-faire des habitants ;
- Optimiser le développement économique ;
- Identifier les potentiels de développement économique ;
- Requalifier et développer l'offre commerciale.



# Cadre de vie



## **AXE 9 : AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS DU QUARTIER**

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Renforcer la convivialité des espaces communs ;
- Travailler sur l'accessibilité pour les habitants ;
- Conforter et développer les démarches en matière de Gestion Urbaine de Proximité ;
- Travailler sur la précarité énergétique ;
- Favoriser le lien social par l'appropriation de l'espace public ;
- Travailler sur des projets d'art populaire et de mobilier urbain ;
- Encourager les actions de sensibilisation et de participation des habitants à la vie du quartier.



## **AXE 10 : SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

Priorités pour les objectifs opérationnels :

- Conjuguer les actions pour une intervention globale ;
- Permettre une réappropriation durable des espaces publics ;
- Prévenir la délinquance et lutter contre la récidive des jeunes.

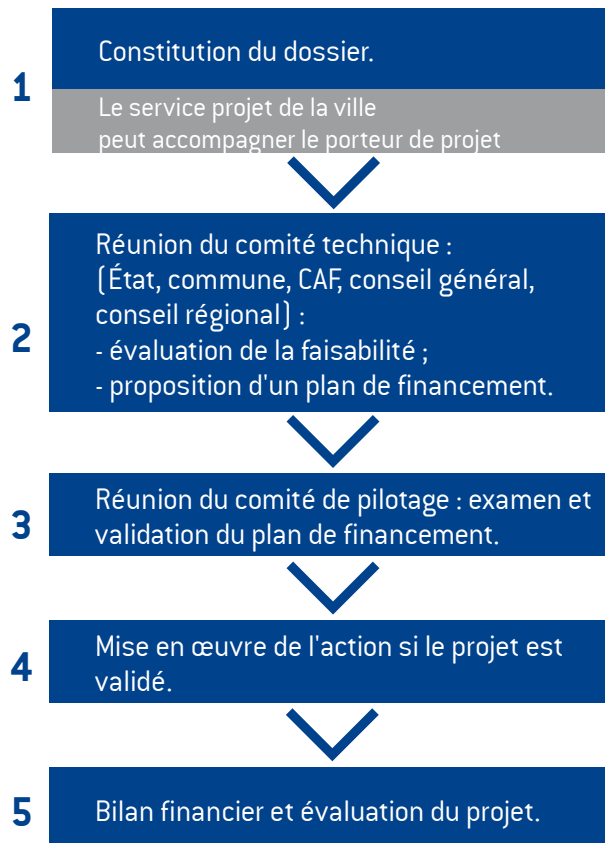


## Valeurs de la République et citoyenneté



Le pilier 4 doit transparaître de façon transversale dans toutes les priorités proposées dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville.

## Les étapes de votre projet



**Il est demandé aux porteurs de projets de faire figurer sur leur dossier le pilier dans lequel leur projet s'inscrit ainsi que l'objectif opérationnel.**

**Attention : les crédits spécifiques de la politique de la ville devront couvrir les frais de mise en œuvre des actions et non les dépenses habituelles de la structure porteuse.**

Ce livret expliquant de façon détaillée les priorités d'actions ainsi que le dossier de demande de subvention seront téléchargeables sur le site Internet de la ville à partir du 23 octobre ([www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr) - rubrique «Vivre à Joigny»).

Remplissez le dossier puis adressez-le par mail à Laïla Perin El Maktobi ([laïla.perin@ville-joigny.fr](mailto:laïla.perin@ville-joigny.fr)). Vous souhaitez être accompagné dans l'élaboration de votre projet ? Contactez la coordinatrice politique de la ville par téléphone au 03 86 92 48 15 ou au 06 40 57 57 08 ou encore par mail.

Les partenaires se réuniront en comité technique en janvier 2018 et en comité de pilotage financier en février 2018

---

**La date limite de dépôt de dossier est fixée au 15 décembre 2017.**

---

